EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 FEVRIER 2024

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 02/02/2024, s'est réuni au Théatre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION REHABILITATION DU THEATRE DE LA NACELLE ET DE SES ABORDS : APPROBATION DES TRAVAUX

Date d'affichage de la	Date d'affichage de la	Secrétaire de séance
convocation	délibération	BREARD Jean-Claude
02/02/2024	13/02/2024	

Etaient présents : 125

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CORBINAUD Fabien, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, **ZUCCARELLI** Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 12

BEGUIN Gérard a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia BRUSSEAUX Pascal a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphan CONTE Karine a donné pouvoir à GRIMAUD Lydie DAMERGY Sami a donné pouvoir à BENHACOUN Ari DAUGE Patrick a donné pouvoir à KAUFFMANN Karine DEBUISSER Michèle a donné pouvoir à MEUNIER Patrick DOS SANTOS Sandrine a donné pouvoir à JAUNET Suzanne FAVROU Paulette a donné pouvoir à OLIVIER Sabine PELATAN Gaëlle a donné pouvoir à FONTAINE Franck REBREYEND Marie-Claude a donné pouvoir à PRELOT Charles VOYER Jean-Michel a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique

Absent(s) non représenté(s) : 1

BOUDET Maurice

Absent(s) non excusé(s): 3

ANCELOT Serge, BOUTON Rémy, DELRIEU Christophe

128 POUR:

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUSSEAUX Pascal, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, MACKOWIAK Ghyslaine, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelvne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE

3 ABSTENTION:

DAZELLE François, MELSENS Olivier, WOTIN Maël

6 NE PREND PAS PART:

CALLONNEC Gaël, JALTIER Alec, LONGEAULT François, MADEC Isabelle, MAUREY Daniel, MINARIK Annie

EXPOSÉ

Le théâtre de la Nacelle est une salle de spectacles de 422 places assises construite en 1989.

En 2016, l'équipement a été transféré à la Communauté urbaine. Il n'a connu depuis sa construction aucune rénovation ou réhabilitation. Il existe donc à la fois une nécessité de mise aux normes obligatoires tant sur le plan de la sécurité que de l'amélioration de l'accueil des usagers, particulièrement ceux en situation de handicap, que sur l'efficacité énergétique.

Sur la base de ces enjeux, le conseil communautaire avait approuvé lors de sa séance du 22 septembre 2022 un programme de travaux lié aux enjeux de remise en conformité et d'amélioration de la performance énergétique pour un montant de 2 000 000 € HT.

Des travaux complémentaires sont proposés.

Compte tenu de la dégradation dangereuse des gradins, de la mise en place d'une activité cinématographique éducative et patrimoniale, de l'organisation régulière d'instances communautaires et afin de permettre à ce lieu culturel de faire l'objet d'une rénovation intégrale pour pérenniser son activité au long cours, le programme de travaux a été entièrement revu de façon plus ambitieuse en intégrant les espaces extérieurs améliorant la visibilité de l'équipement.

L'enveloppe financière prévisionnelle totale de ce nouveau programme (maitrise d'œuvre, études complémentaires et travaux, honoraire coordination sécurité et protection de la santé, honoraires du contrôleur technique, pilotage, coordinateur système sécurité incendie) est fixée à 6 600 000 € HT.

Ce nouveau programme de réhabilitation du théâtre de la Nacelle porte sur :

- la rénovation énergétique complète du bâtiment;
- la restructuration des espaces d'accueil et du foyer;
- la réalisation des aménagements nécessaires au respect des normes prévues par la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dite loi handicap;
- la rénovation de la salle de spectacles et de sa scénographie ;
- la remise en conformité des installations électriques ;
- la restructuration des espaces artistes ;
- le changement des gradins ;
- la réintégration du matériel scéniques existants et la création d'une cabine de projection cinématographique à équiper ;
- le réaménagement des espaces de stationnement ;
- le réaménagement des abords du bâtiment et du parvis.

Cette opération débutera au second semestre 2024 et prendra fin au second semestre 2027. Durant les travaux un programme d'actions hors les murs est organisé.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'abroger la délibération du Conseil communautaire n°CC_2022-09-22_18.0 du 22 septembre 2022,
- d'approuver le nouveau programme de l'opération de réhabilitation du théâtre de la Nacelle et de ses abords pour un montant estimatif maximum de 6 600 000€ HT. Ce coût comprend la maitrise d'œuvre, les études complémentaires et travaux, les honoraires de coordination sécurité et protection de la santé, les honoraires des contrôleurs techniques, le pilotage, la coordination des système sécurité incendie,
- de préciser que les crédits seront imputés au budget 2024 :
 - o pour les études : chapitre 23, nature 2313,
 - o pour les travaux et aménagements : chapitre 23, nature 2313, antenne 3131,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à la mise en application de la présente délibération

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L.5215-20,

VU le code de la commande publique et notamment ses articles L.2431-1 à L.2432-2, R.2431-5, R.2431-19 et R.2431-23 et suivants,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2017-09-28_13.0 du 28 septembre 2017 portant définition de l'intérêt communautaire des équipements culturels, socioculturels, socioéducatifs et sportifs et des opérations d'aménagement,

VU l'avis favorable émis par la Commission 2 - Action culturelle-Sport-Tourisme le 30 janvier 2024,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1: ABROGE la délibération du Conseil communautaire n°CC_2022-09-22_18.0 du 22 septembre 2022.

ARTICLE 2 : APPROUVE le nouveau programme de l'opération de réhabilitation du théâtre de la Nacelle et de ses abords pour un montant estimatif maximum de 6 600 000 € HT (six-millions-six-cent- mille euros hors taxes). Ce coût comprend la maitrise d'œuvre, les études complémentaires et travaux, les honoraires de coordination sécurité et protection de la santé, les honoraires des contrôleurs techniques, le pilotage, la coordination des système sécurité incendie.

ARTICLE 3 : PRECISE que les crédits seront imputés au budget 2024 :

- o pour les études : chapitre 23, nature 2313,
- o pour les travaux et aménagements : chapitre 23, nature 2313, antenne 3131.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à signer tout document relatif à la mise en application de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 13/02/2024

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 13/02/2024

Exécutoire le 13/022024

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

<u>Délai de recours</u> : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification <u>Voie de recours</u> : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME, Aubergenville, le 8 féyrier 2024

nt